

**CONTRAT D'ENGAGEMENT FROMAGE – AMAP® de Bordeaux Centre**

Du jeudi 5 octobre 2017 au jeudi 28 juin 2018 – Soit 20 paniers en tout

NOM / Prénom : .....

ADRESSE : .....

Téléphone : .....

Mail (en communiquant cette adresse, j'autorise l'AMAP® à en faire usage pour sa communication interne) : .....

**Ci-après appelé « l'Amapien », s'engage en son nom :**

- à régler d'avance paniers de fromages et produits dérivés à Amandine Sarrazin (06 83 88 48 46), productrice à le bretou 24500 Eymet.
- à respecter la charte des AMAP (disponible sur [www.amap-aquitaine.org](http://www.amap-aquitaine.org)),

**notamment en ce qui concerne l'aide à la distribution,**

- à se rendre sur l'exploitation au cours du contrat pour des moments de partage.

**Amandine, ci-après appelé « la Productrice », s'engage en son nom :**

- à livrer les paniers commandés sur le lieu de distribution aux dates convenues de 19h à 20h,
- à respecter la charte des AMAP.

**Contenu et calendrier des livraisons :**

Contrat annuel	Produits	Variante	Tarif panier	Périodicité
Fromage	4 fromages	Faisselle/cendré/yahourt	10 €	2 fois par mois
<b>Tarif panier total</b>	(x 20 livraisons)	<b>Montant total</b>	200 €	

TVA à 5,5 % incluse (10 €, TVA= 0,55 €)

**DISTRIBUTION TOUTES LES MOIS LE JEUDI AU RESEAU PAUL BERT DE 19h à 20h**

Calendrier de distribution indicatif : 05/10, 19/10, 02/11, 16/11, 30/11, 14/12, 28/12, 11/01, 25/01, 08/02, 22/02, 08/03, 22/03, 05/04, 19/04, 03/05, 17/05, 31/05, 14/06, 28/06

Règlement : Règlement en chèques. Tous les chèques sont établis à l'ordre de **Amandine Sarrazin** et remis à l'un des coordinateurs mentionnés sur le contrat avant le début de ce dernier. Les chèques sont remis en début de chaque mois par le coordinateur au Producteur.**Contact Coordination** : Olivier Bourigan (06 83 67 02 83) [bourigan@gmail.com](mailto:bourigan@gmail.com), Olivier Bourigan 9 cours Edouard Vaillant 33300 Bordeaux**Courriel productrice**: [amandine.sarrazin28@gmail.com](mailto:amandine.sarrazin28@gmail.com)**Informations / Blog** : [www.amapbordeauxcentre.org](http://www.amapbordeauxcentre.org)**Fait à Bordeaux en deux originaux, le :**

Signature de l'Amapien :

Signature du Producteur :

**CONTRAT D'ENGAGEMENT FROMAGE – AMAP® de Bordeaux Centre**

Du jeudi 5 octobre 2017 au jeudi 28 juin 2018 – Soit 20 paniers en tout

**REÇU PRODUCTEUR / COORDINATEUR**

Contrat conclu entre Amandine Sarrazin , productrice à Eymet et .....

Le coordinateur du contrat atteste transmettre à Amandine Sarrazin le règlement reçu du contrat.

**Règlement du contrat pour 20 distributions en 10 fois à l'ordre de Amandine Sarrazin :**

TITULAIRE(S) CHEQUIER(S) : .....

NOM(S) BANQUE(S) : .....

Numéros et montants des chèques : .....

**L'amapien atteste :**

- avoir remis le paiement du contrat fromage au coordinateur du contrat Amap®
- avoir pris connaissance de la charte des Amap® ainsi que des clauses suivantes :

**Rupture du contrat :**

Le contrat pourra être rompu par consentement mutuel entre l'Amapien et le Producteur. Il ne pourra donc être rompu unilatéralement par une seule des parties, sauf exception légale de force majeure.

Dans la logique des Amap® de soutien à l'agriculture locale paysanne, ceci permet d'assurer au producteur la vente d'un nombre pérenne de paniers.

Toutefois l'Amapien désirant se retirer de l'Amap peut se rapprocher des coordinateurs du contrat pour tenter de trouver une solution de remplacement.

Le contrat pourra également être rompu en cas de défaut de paiement répété par l'Amapien ou défaut de livraison répété par le Producteur.

**Retrait des paniers :**

Les paniers fromage non retirés dans les horaires de distribution indiqués au contrat sont considérés comme abandonnés. Les paniers abandonnés ne sont en aucun cas revendus mais cédés gracieusement, notamment à des associations caritatives.

L'Amapien ayant un empêchement a toujours la faculté de mandater un tiers afin de retirer son panier dans les horaires de distribution.

NB : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont exclusivement destinées à l'Amap Bordeaux centre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à

[contact@amapbordeauxcentre.org](mailto:contact@amapbordeauxcentre.org)**Fait à Bordeaux en deux originaux, le :**

Signature de l'Amapien :

Signature du Producteur :